

# COMMISSION DES ARBITRES

PV CDA PLENIERE DU 07/05/2019

Président : DURANTE-MALVY, Fabien

Présents : LOCUTURA, Amira – FABRE, Pierre – JORGE, Joseph – LARUELLE, Jean-Marc – LIGONNET, Raymond - MARTY, Romain – VILAIN, Grégory - ZAMO, Jean-Pierre

Excusés : BOUTIE, Yves – MANI, Mohamed - MOCHE, François

## VISIOCONFERENCE AVEC LA CRA

Dans sa politique de communication avec les 12 CDA de la ligue, la Commission Régionale des Arbitres souhaitait rencontrer la CDA de l'Aude. Une réunion a eu lieu le 7 mai 2019.

Des échanges constructifs ont permis de clarifier :

- La gestion des désignations
- La mise en place de la formation initiale saison 2019-2020
- Les relations CRA/CDA

Il convient de noter que dorénavant toutes les inscriptions à la formation initiale devront parvenir à l'IR2F installé à Castelmaurou.

## AG CDA FIN DE SAISON

L'Assemblée Générale de fin de saison se déroulera le vendredi 24 Mai 2019 à 19 heures 30 au foyer de BARBAIRA.

Au cours de celle-ci, il sera fait un bilan de la saison écoulée, avec proclamation des résultats et remise des dossiers de renouvellement.

**Présence de tous les arbitres indispensable.**

Aucun dossier ne sera transmis par voie postale, ils seront à retirer au secrétariat du District

## RESERVE TECHNIQUE

**RENCONTRE U13 – FA CARCASSONNE / CEPAF (13 avril 2019)**

Les catégories U13 et U19 sont gérées par le District de l'ARIEGE et ce, conformément à la convention passée entre les Districts de l'AUDE et de l'ARIEGE.

Suite à l'appui de la réserve technique sur la rencontre susvisée, la CDA de l'Aude a mené une enquête en collaboration avec la CDA de l'ARIEGE.

Information : il ressort que la réserve n'est pas recevable en la forme (non déposée au moment opportun). A toutes fins utiles, le point contesté étant un fait de jeu, la réserve n'était pas non plus recevable dans le fond.

## **SANCTIONS ARBITRES**

- \* Un arbitre de District 1 est sanctionné d'un AVERTISSEMENT suite à un retard sur une rencontre
- \* Un arbitre de District 2 est sanctionné d'un Week-End de non désignation pour absence non excusée à une convocation de la Commission de Discipline.
- \* Un arbitre senior stagiaire est sanctionné d'un Week-End de non désignation pour absence à match.
- \* Un jeune arbitre District 1 est sanctionné d'un Week-End de non désignation pour absence non excusée à une convocation de la Commission de Discipline.
- \* Un jeune arbitre District 2 est sanctionné d'un Week-End de non désignation pour retard sur une rencontre (récidive).

## **RAPPEL SUR LA PARTICIPATION AUX TOURNOIS**

Afin que chaque arbitre officiant dans les tournois puisse être pris en compte dans le cadre officiel, plusieurs paramètres cumulatifs doivent être respectés :

- 1° - le club organisateur doit faire une demande officielle auprès du district ;
- 2° - le club organisateur doit solliciter auprès de la CDA l'emploi d'officiels en les citant nominativement ;
- 3° - les arbitres contactés et invités par le club doivent faire une demande individuelle auprès de la CDA (mail au Président) ;
- 4° - les arbitres doivent impérativement établir une feuille de match par rencontre avec le nom, prénom et n° de licence des joueurs et éventuellement club d'appartenance étant donné que ces équipes sont parfois composées de joueurs provenant de clubs différents ;

Dans l'éventualité d'incidents, l'arbitre devra être adhérent à l'UNAF au jour de ces tournois afin que l'association puisse enclencher la procédure de défense en étant reconnu comme personne chargée d'une mission de service public. En cas d'incidents (carton rouge – bagarre – agressions diverses), un rapport devra être établi par chaque officiel.

Nous rappelons que la saison sportive débute le 1er juillet et prend fin le 30 juin.

Le protocole ayant été respecté depuis le début de la saison, la CDA a donné quelques accords pour diriger des rencontres dans le cadre de tournois organisés par les clubs, sous réserve du respect des restrictions habituelles.

**Le secrétaire**